

Premiers constats du secrétariat général de l'ACPR au regard des déclarations reçues des organismes d'assurance

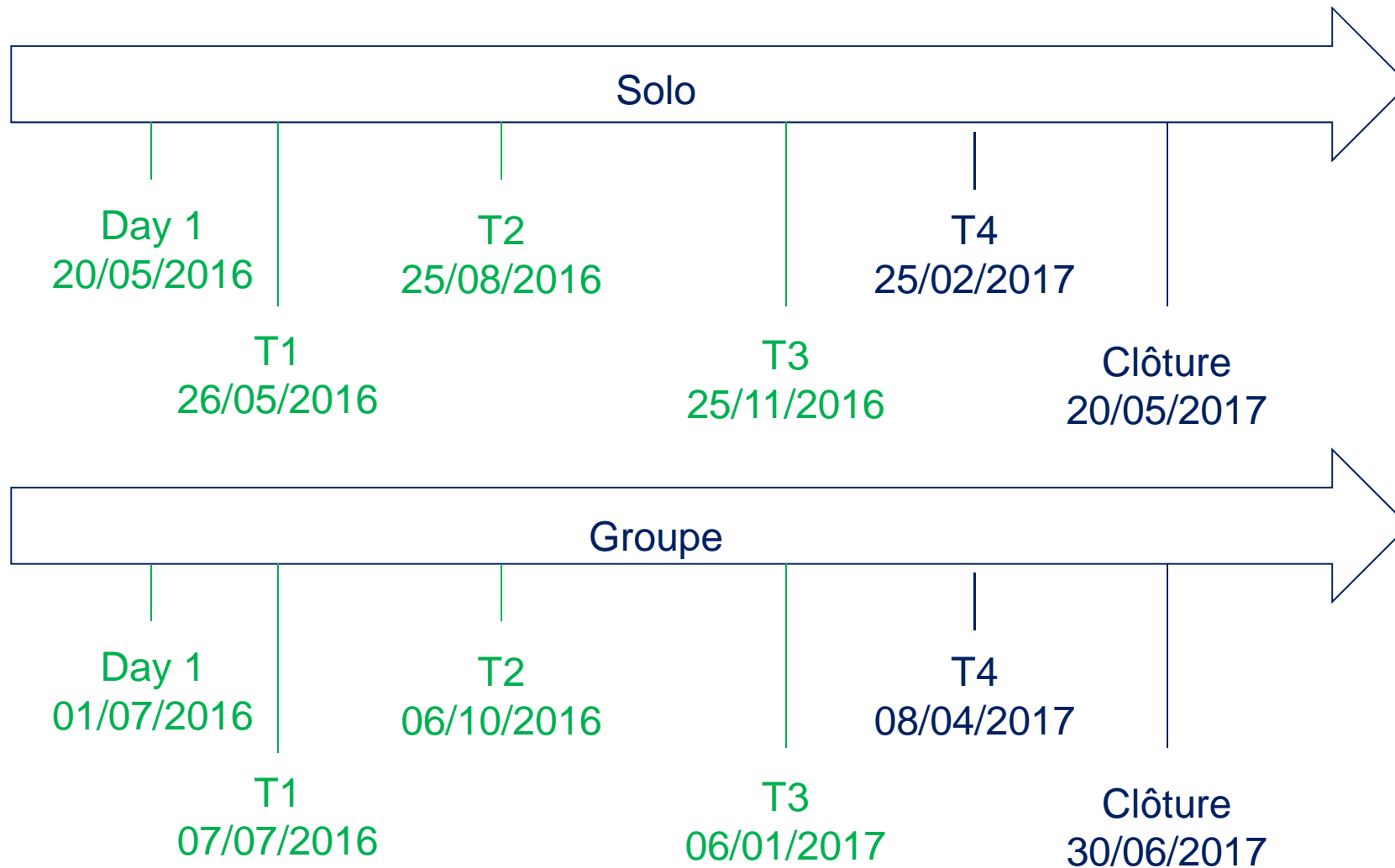
Conférence XBRL

5 décembre 2016

Sommaire

- ❑ 1) Rappel du calendrier
- ❑ 2) États des collectes
- ❑ 3) Premières remarques sur les QRT
- ❑ 4) Qualité des données

1) Rappel du calendrier



2) Etat des collectes (1/3)

□ Un *reporting* Day One pas très satisfaisant

- Nombreuses resoumissions suite à des problématiques de rejet (LEI)
=> L'identifiant à utiliser dans les *reportings* est le LEI et non le SIREN

□ Un *reporting* trimestriel pas très satisfaisant avec trois points d'attention particulier

- Le reporting trimestriel complet (QES) est assez satisfaisant au T1 et T2 avec un taux d'absence relativement faible (entre 2 et 3%) ;
- Par contre il n'est pas de même pour les organismes solos exemptés de reporting trimestriel (QRS) et qui doivent remettre un MCR (avec un taux d'absence proche de 10%) ;
- De même, le taux d'absence du reporting trimestriel groupe reste assez préoccupant (>30%).
- Enfin, une attention particulière est accordée aux données du T3 (DL au 25/11) dans la mesure où la signature électronique est devenue obligatoire (cf. tableau et situation des remises invalides).

2) Situation au 30/11/2016 des absences de reporting trimestriel (2/3)

	T1 2016	T2 2016	T3 2016
QES (reporting trimestriel solo)	4 non remis (3,2%)	2 non remis (1,6%)	11 absents <ul style="list-style-type: none"> • 6 invalides* • 5 non remis (4%)
QRS (état MCR des exemptés de reporting trimestriel solo)	38 non remis (10,1%)	36 non remis (9,5%)	74 absents (19,6%) <ul style="list-style-type: none"> • 9 invalides* • 63 non remis
QRG (reporting trimestriel groupe)	11 non remis (32,3%)	11 non remis (32,3%)	ND
QRB (succursales de pays tiers)	1 QRB non remis	1 QRB non remis	1 QRB non remis

* Les remises « invalides » sont celles dépourvues de signature électronique : cette signature est devenue obligatoire et donne lieu, en cas d'absence, à un rejet par le système depuis le 06/10/2016

2) Etat des collectes (3/3)

❑ Problématique des points d'entrée

- Des remises effectuées sur les mauvais points d'entrée (canaux S2B, SBS), générant des erreurs et un besoin de demander à l'organisme de soumettre à nouveau.

❑ Problématique des droits à signer (DAS)

- Au 22 novembre 2016, 299 organismes sur 530 avaient leurs DAS validés, et 82 DAS étaient en attente de validation
- Depuis la remise du T3 fin novembre, les remises non signées sont rejetées : l'enregistrement des DAS est donc impératif

3) Quelques remarques sur les QRT (1/2)

□ Points relevés sur les listes d'actifs

- Catégories CIC globalement bien renseignées
- Anomalies sur le pays ou le secteur avec l'utilisation du « Non Applicable » de manière abusive
- Non renseignement par certains organismes ou groupes des *Credit Quality Steps* (CQS)

□ Des anomalies relevées sur les catégories vie, non-vie et mixte :

- Des organismes se basent sur leur activité prédominante et non sur leurs agrément pour renseigner la catégorie (vie, non-vie ou mixte)

3) Quelques remarques sur les QRT (2/2)

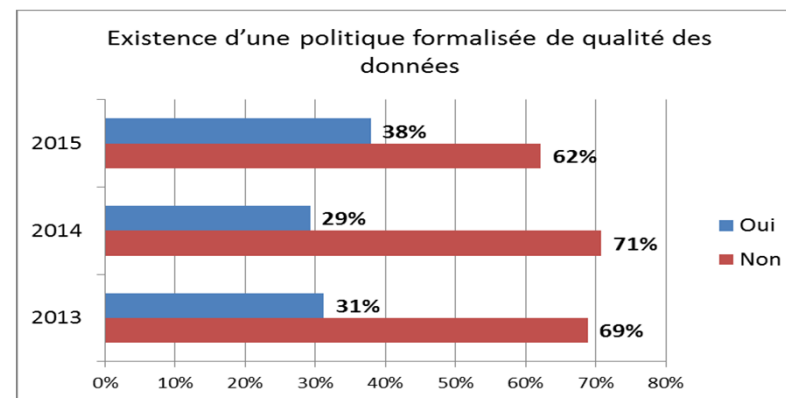
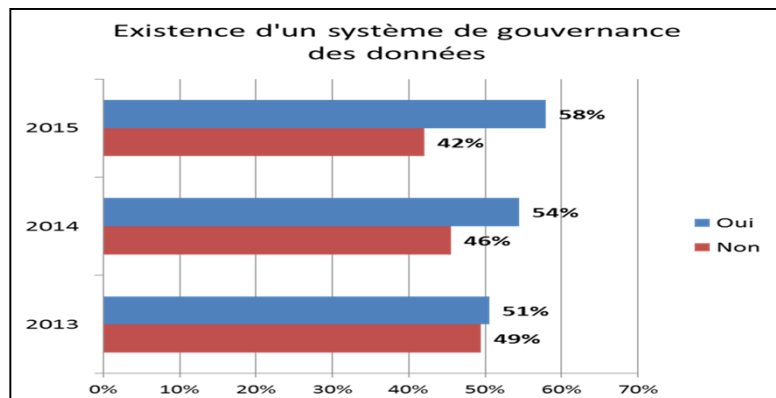
❑ Autres erreurs ou anomalies

- États manquants (à l'intérieur des QRT)
- Erreurs de calcul ou de report inter-états (ex : entre l'état fonds propres et l'état MCR ou SCR)
- Erreur sur le MCR minimal
- Erreurs d'application de formules (ex : BSCR brut et net) ou de calcul (ex : dans la capacité d'absorption par les PT)
- Erreurs sur les raccordements comptables (FR / S2) : il faut utiliser le dernier plan de raccordement comptable publié sur le site de l'ACPR
- Les données liées au SCR Catastrophe doivent refléter le profil de risque de l'organisme, son niveau réel de garantie et prendre en compte les spécificités géographique de la population assurée : de très nombreux organismes ont utilisé des données marché
- Les organismes utilisant des logiciels développés par des cabinets externes doivent s'approprier ces outils

4) Qualité des données : de la forme au fond (1/4)

❑ Enquête du SG ACPR sur la qualité des données et les systèmes d'information

- En dépit des progrès réalisés, la qualité des données des organismes d'assurance n'est pas encore satisfaisante
- Pour mémoire, résultats des enquêtes de préparation à Solvabilité II (2013-2015)



4) Qualité des données (2/4)

❑ Résultats de l'enquête 2016 du SG ACPR sur les systèmes d'information et la qualité des données

- Absence de politique de qualité des données (QDD) pour 10 % des déclarants
- Plus de 50 % des organismes se disent encore « peu mûrs » dans ce domaine
- 5 % déclarent ne pas évaluer la qualité des données utilisées pour le calcul des provisions techniques (non conforme à l'art. 272 du règlement 2015/35) et seuls 54 % des organismes évaluent plus de 75 % des PT : d'une manière générale, l'évaluation de la QDD n'est réalisée que sur une partie de la chaîne de traitement
- Les indicateurs de QDD ne sont pas remontés aux dirigeants pour plus de 40 % des organismes (parmi les 23 organismes se déclarant au plus haut degré de maturité, seuls 13 organismes font remonter des indicateurs)

❑ La comparaison des réponses avec les constats des contrôles sur place fait ressortir une surévaluation par nombre d'organismes de leur niveau de maturité

Qualité des données (3/4)

- **Travaux EIOPA en cours sur la qualité des données**
 - Possibilité de demandes complémentaires
 - Demandes de resoumissions par le SG ACPR encore possibles

Qualité des données : nos exigences croissantes(4/4)

- ❑ Des réunions de place régulières avec les prestataires et les fédérations
- ❑ Des environnements de test intégrant tous le contrôles
- ❑ Une annonce de tolérance zéro à compter de début 2017
- ❑ Un usage des pouvoirs d'astreinte de l'ACPR